**Annexe 1 : Modalités et inscriptions aux Concours des Jeunes Scientifiques 2021**

1. **Thème de l’année 2021**

Cette année, le thème national de la [Fête de la Science](https://www.fetedelascience.fr/) est : **« L’émotion de la découverte »**. Cette trame s’ouvre à tous les sujets : environnement, biodiversité, énergie, climat, économie, santé, sciences sociales … Ces sujets peuvent être abordés à travers différentes disciplines scientifiques et techniques.

**Remarque :** Nous vous incitons à vous inscrire dans le thème de l’orientation nationale bien que ce ne soit pas

obligatoire.

1. **Formules du concours**
	1. **Présentation d’un projet scientifique sur le village des sciences**
* Les catégories de concours : Primaire, Collège, Lycée, Post bac
* Les objectifs :

Il s'agit de présenter une **production scientifique**, c'est-à-dire un support visuel (et/ou sonore) ayant un caractère scientifique : affiche, maquette, vidéo, pages Internet, diaporama (ou album photos), expériences, pièces de théâtre, défilé, chansons, … qui puisse faire l'objet d'un commentaire en direct au cours de la journée par un (ou plusieurs) élève(s). La production peut correspondre à celle d’un EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire), d’une classe à projet, d’un atelier scientifique, d’une activité de club ou bien de toute autre initiative personnelle.

Les élèves devront s’entraîner à répondre à des questions très diverses sur leur sujet. Une présentation spéciale devra être faite en cours de journée aux membres du jury scientifique, ce qui sous-entend une maîtrise raisonnable des notions scientifiques utilisées. **Les professeurs encadrants ne devront pas intervenir dans les explications le jour du concours.**

Pour les groupes où les élèves sont nombreux, nous conseillons aux enseignants encadrants, de mettre en place un roulement des élèves qui présentent le stand afin qu’il ne soit jamais vide et surtout que tous les élèves puissent se promener dans le village des sciences et profiter pleinement de toutes les animations de la journée.

**Remarque** : Un même atelier scientifique, une même classe culture science ou autres clubs peuvent présenter plusieurs groupes.

* Le matériel :

Les élèves devront installer leur matériel d’exposition. Les équipements spéciaux du type ordinateur, télévision, devront être fournis par l’établissement des élèves candidats ; **aucun système de chauffage ne pourra être utilisé**. Par ailleurs, pour des questions de sécurité, **aucun produit chimique ou autre matériel dangereux ne pourra être apporté sur le site.**

L’installation ou le dépôt du matériel pourra se faire la veille dans chaque établissement accueillant le village des Sciences.

Les élèves devront être présents durant toute la durée du concours pour surveiller leur matériel, répondre aux questions du public et du jury et participer à la remise des prix.

**Les élèves et les professeurs encadrants sont responsables de leur matériel. En aucun cas, le vol ou la détérioration de matériel ne sera pris en charge par l’établissement accueillant le concours, par le Vice Rectorat et l’association SYMBIOSE qui gère en collaboration l’organisation de cet évènement.**

* Jury :

Pour la présentation de la production scientifique, le vote s’effectuera à 2 niveaux :

* Un **vote public** se fera tout au long de la journée par les visiteurs,
* Un **vote scientifique** sera réalisé par un jury constitué d’enseignants, de chercheurs, de responsables de l’enseignement.
	1. **Concours d’éloquence scientifique**
* Catégories de concours : Collège, Lycée, Post bac
* Les objectifs :

Inspiré de l’épreuve de l’oral du DNB et du grand oral du baccalauréat, l’objectif est d’inciter les jeunes à s’impliquer dans un sujet à caractère scientifique, et/ou technologique. C’est également l’occasion de leur proposer une sorte d’entrainement pour le grand oral dans un contexte un peu différent. Il s’agit d’un concours d’éloquence sur des thématiques en rapport avec la science.

Ce concours est ouvert à toutes les filières générales, technologiques et professionnelles.

Une diffusion des productions pourra relayée par les médias du territoire (radio, télévision).

* Modalités :

Présentation du sujet (sans aucun support) : 5 min

Echange avec le jury : 5 min

* Le matériel :

Dans une salle ou un amphi avec scène et micro

* Jury :

Pour l’éloquence, le vote sera réalisé par un **jury scientifique** constitué d’enseignants, de chercheurs, de responsables de l’enseignement, le jour de la prestation orale, lors du village des sciences.

* 1. **Réalisation d’une capsule vidéo**

* Catégories de concours : Primaire, Collège, Lycée, Post bac
* Les objectifs :

Il s'agit de **filmer** une **production scientifique**, c'est-à-dire un support visuel (et/ou sonore) ayant un caractère scientifique : affiche, maquette, vidéo, pages Internet, diaporama (ou album photos), expériences, pièces de théâtre, défilé, chansons… La production peut correspondre à celle d’une activité expérimentale, d’un projet, d’une classe PAC, d’un atelier scientifique, d’une activité de club ou bien de toute autre initiative personnelle.

Pour les groupes où les élèves sont nombreux, nous conseillons aux enseignants encadrants, de mettre en place un roulement des élèves qui présentent le stand pour une meilleure vidéo.

* Charte de la capsule vidéo

Durée : 5 minutes maximum

Format : .mp4, .mov, .avi

On portera attention à ce qu’il n’apparaisse pas de signes ostentatoires (religieux, appartenance à un groupe, politique...) ou de propagande.

Les enseignants encadrants veilleront à ne pas figurer sur la vidéo.

* Jury :

Pour les capsules vidéo, le vote s’effectuera à 2 niveaux :

* Un **vote public** se fera par internet (via un lien) invitant le public à voter pour la capsule vidéo de leur choix
* Un **vote scientifique** sera réalisé par un jury constitué d’enseignants, de chercheurs, de responsables de l’enseignement.

Chaque groupe ayant participé au concours des jeunes scientifiques en réalisant une capsule vidéo, aura la possibilité d’être sélectionné, et leur vidéo sera alors valorisée et diffusée lors de la semaine de la science du 1 au 11 octobre, coordonnée par le CRESICA (Consortium pour l’enseignement supérieur, la recherche et l’innovation en Nouvelle-Calédonie), en partenariat avec la Délégation Territoriale à la Recherche et à la Technologie du MESRI.

1. **Modalités de participation**

Tous les établissements publics ou privés peuvent s’inscrire.

* Écoles primaires : Tous les niveaux du primaire concourent dans la même catégorie.
* Collèges : Que les groupes soient issus de classes PAC, de la classe prépa-métiers, de clubs, d’ateliers scientifiques… ils concourent tous dans la même catégorie.
* Lycées : Que les groupes soient issus de groupes de travaux pratiques, d’enseignements optionnels, de la voie générale et technologique ou professionnelle, de clubs, d’ateliers scientifiques… ils concourent tous dans la même catégorie.
* Post bac : Que les groupes soient issus de BTS, de licences et masters, de classes préparatoires… ils concourent tous dans la même catégorie.

**Remarque**: un même atelier scientifique, classe ou autres clubs peuvent présenter plusieurs groupes.

1. **Les prix**

Des lots (prévus pour **3 élèves pour les groupes,** et pour **1 élève pour le concours d’éloquence**) récompenseront les 3 premiers dans chaque catégorie pour les votes public et scientifique. En fonction du nombre de groupes inscrits, le nombre de groupes récompensés pourra être réajusté.

1. **Inscriptions**

Les établissements intéressés ou les candidats libre doivent s’inscrire en ligne sur le site de

l’Association Symbiose : [www.symbiose.nc](http://www.symbiose.nc) avant le 4 juin.

Pour toute question concernant les inscriptions ou pour l’envoi des vidéos, vous pouvez contacter le responsable par province :

* **Pour la province Nord** : Christine PACUTA : christine.pacuta@ac-noumea.nc
* **Pour la province des Îles** : Simon BAOUMA : simon.baouma@ac-noumea.nc
* **Pour la province Sud (et concours territorial)** : Alain NARCISSOT : alain.narcissot@ac-noumea.nc

**DELAIS DE RIGUEUR :**

**La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 4 juin,**

**La date limite des dépôts des capsules vidéo est fixée au mercredi 8 septembre.**